

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
<b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 75 Initiation aux arts et à la culture			
Code	PEGL3B75LG	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Lilian BREYNE</b> (lilian.breyne@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Marie GOBERT</b> (marie.gobert@helha.be) HELHa Loverval <b>Lilian BREYNE</b> (lilian.breyne@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Néant

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

### Acquis d'apprentissage visés

Néant

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGL3B75LGA Initiation aux arts et à la culture 30 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGL3B75LGA Initiation aux arts et à la culture 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage

sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### ***Dispositions complémentaires relatives à l'UE***

#### **Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

**HELHa Braine-le-Comte** Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE  
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Initiation aux arts et à la culture			
Code	6_P EGL3B75LGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Lilian BREYNE (lilian.breyne@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Le cours vise à sensibiliser à la diversité et à la richesse du phénomène artistique dans le temps et dans l'espace. Initiation aux arts et à la culture est un cours de 30h d'ouverture vers le monde culturel. Les étudiants y sont invités à participer activement à l'élaboration d'un travail multidimensionnel qui fait des ponts entre leur pratique d'enseignant, leurs disciplines éventuellement et les arts/la culture.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de :

- S'ouvrir au monde artistique/culturel et s'approprier son langage ;
- Communiquer ses émotions, son vécu ;
- Structurer sa pensée au départ de la rencontre avec une œuvre d'art et du questionnement qu'elle suscite ;
- Analyser une œuvre et percevoir les intentions de son auteur à partir d'une grille ;
- Tisser des liens entre les différentes approches proposées au cours et en tirer une réflexion par rapport à la future pratique du métier d'enseignant.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Le cours sera organisé autour de thématiques : L'importance de la culture dans notre société, Le statut d'œuvre d'art, Analyse esthétique d'une œuvre d'art, L'art est un langage, L'évolution de la pensée artistique à travers le temps, Mouvements et pratiques du XXème siècle à nos jours.

### Démarches d'apprentissage

Les cours seront présentés à partir d'un support numérique. Des échanges, ateliers, recherches, visites, réflexions accompagneront la théorie du cours à travers ses différentes thématiques.

### Dispositifs d'aide à la réussite

Des séances de questions-réponses sont organisées à plusieurs reprises. Des exercices d'analyse sont travaillés sur le modèle de l'évaluation formative.

### Sources et références

Les étudiants ont accès à toutes les références et reproductions des documents visuels abordés au cours.

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Fichiers images numériques des supports visuels du cours.
- Les étudiants consigneront travaux, photos et prises de notes dans un seul et même cahier.
- Syllabus (en complément de la prise de notes).
- Connected (consignes des travaux et compléments d'informations)

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Travail réflexif et analyse d'une œuvre au choix à mettre en relation avec le métier d'enseignant.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### **Dispositions complémentaires**

La participation aux différentes séquences d'apprentissage ainsi qu'aux visites est une condition pour l'acquisition de cette UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).